

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/953  
23 juin 2009

(09-3085)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## COOPÉRATION TECHNIQUE INTERNATIONALE STAGES AU CHILI

### Communication du Chili

La communication ci-après, datée du 21 juin 2009, est distribuée à la demande de la délégation du Chili.

1. Le Service de l'agriculture et de l'élevage (SAG) du Chili est l'organisme officiel chargé de la santé des animaux et de la préservation des végétaux dans le pays et de la certification du caractère propre à la consommation humaine des aliments de base destinés à l'exportation. Il exerce en outre des fonctions en rapport avec d'autres Accords de l'OMC.
2. Plusieurs stages sont effectués au SAG, normalement tous les ans, à la demande de différents pays. Cependant, il n'a pas toujours été possible de répondre à l'ensemble des demandes formulées à différents moments car les spécialistes du Service doivent vaquer à leurs tâches courantes.
3. Le Service de l'agriculture et de l'élevage, exploitant son potentiel en matière sanitaire et phytosanitaire et dans les domaines des semences, des laboratoires, des ressources naturelles renouvelables, de l'accréditation et de la gestion de la qualité, des contrôles aux frontières et du système de notification des mesures sanitaires et phytosanitaires à l'OMC, a établi un plan d'offre de coopération technique à l'intention de pays et d'organisations internationales qui repose principalement sur des stages au Chili. Ce plan décrit les thèmes auxquels il est consacré et indique les dates de sa réalisation.
4. La procédure prévue vise à octroyer, en toute transparence, l'égalité d'accès à cette offre de coopération technique.
5. Les thèmes proposés sont décrits brièvement sur la page Web du service susmentionné et les dates, la durée et le nombre de stages disponibles y sont indiqués. Cette page se trouve à l'adresse suivante: <http://www.sag.gob.cl>.
6. Cette offre de coopération sera reformulée ou approuvée chaque année selon les résultats obtenus et la demande.
7. Les candidatures à ces stages peuvent être présentées par les fonctionnaires des services publics homologues du SAG.
8. À cette fin, la direction de l'organisation devra adresser une lettre de candidature au Directeur national du SAG 30 jours au moins avant la date prévue du stage. Si l'organisme présente la candidature de plus d'un spécialiste, l'ordre de priorité des candidats devra être indiqué dans la lettre.

./.

9. Les frais de déplacement et de séjour seront pris en charge par l'organisme intéressé ou par d'autres organismes de coopération.

10. Pour toute consultation additionnelle, prière de s'adresser au point de contact du SAG, qui est la Division des affaires internationales, plus particulièrement le responsable de l'offre de coopération technique internationale, M. Guillermo Hormazabal A., adresse électronique [Guillermo.hormazabal@sag.gob.cl](mailto:Guillermo.hormazabal@sag.gob.cl). Tél.: +(56-2) 3451579 et +(56-2) 3451576.

---